VH/ER.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-91 du 14 Avril 1977

Chargeant le Camarade Augustin HONVOH Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports pour compter du 13 Avril 1977.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 13 Avril 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assurera l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1977

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MT-METS 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE - DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB. 1.-